**Directeur(trice) de l'hébergement**

Date de publication :21/02/2025

**Familles de métiers**

Hébergement

**Lieux et segments d’activités**

* Parcs d'attractions et parcs aquatiques
* Parcs à thème et parcs ludo-pédagogiques
* Patrimoine et sites naturels
* Spectacles et activités artistiques

**Autres intitulés**

* Exploitant(e) d'hôtel
* Gérant(e) d'hôtel

**Définition du métier**

Le/La directeur(trice) des hébergements est chargé(e) de superviser l'ensemble des activités relatives aux prestations hôtelières.

Il/Elle est responsable de la planification stratégique et de la mise en œuvre des politiques de ressources humaines au sein des différents services relevant de l'offre d'hébergement. Ses fonctions englobent la gestion du personnel, la coordination des réservations, le suivi de la maintenance des installations, ainsi que la satisfaction des visiteurs.

Le/La directeur(trice) des hébergements veille au respect des normes de qualité, de sécurité et d'hygiène, tout en contribuant à l'optimisation des revenus et à la rentabilité de l'ensemble des activités d'hébergement. Il/Elle peut participer à la création de nouveaux services thématiques liés à l'univers de son établissement, afin de faire rêver (littéralement) les visiteurs durant leur séjour !

Ses compétences en gestion et en leadership sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement et le succès des services d'hébergement.

**Code ROME**

Directeur / Directrice de structure d'hébergement touristique

**Principales compétences métiers**

**Savoir-être professionnels**

* Faire preuve de leadership
* Adopter une attitude d'adaptabilité et d'ouverture au changement
* Cultiver un dialogue ouvert et une approche empathique
* Avoir le sens du service

**Compétences techniques**

* Déterminer des travaux de rénovation ou d'aménagements d'une structure
* Mettre en oeuvre l'organisation matérielle et logistique d'un événement
* Proposer des tarifs adaptés à un établissement touristique
* Élaborer une stratégie commerciale
* Contrôler des indicateurs de performance, analyser et corriger des écarts
* Diriger et gérer un ensemble, une structure, une organisation
* Utiliser les outils bureautiques
* Utiliser des logiciels spécifiques
* Évaluer des acquis d'apprentissage, de formation ou d'expérience
* Assurer la gestion administrative d'une activité
* Identifier et sélectionner des fournisseurs, sous-traitants, prestataires
* Organiser, coordonner un événement

**Accès à l’emploi**

**Niveau d’expérience requis**

Une expérience préalable d'au moins dix ans dans la gestion d'établissements d'hébergement est recommandée pour exercer ce métier.

**Formation appréciée**

* Certification Manager en hôtellerie et restauration internationales
* Certification Manager des hébergements touristiques
* Master Tourisme
* Brevet de technicien supérieur (BTS) Management en hôtellerie-restauration
* Licence Professionnelle Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration (fiche nationale)

**Mooc disponibles et ressources utiles**

* Formation "Management opérationnel"
* France Compétences